

## Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27% du Smic, soit <b>477,07 €</b>	43% du Smic, soit <b>759,77 €</b>	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit <b>936,47 €</b> et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le <u>Smic</u> : <u>Smic : Salaire minimum interprofessionnel de croissance</u> ( <b>1 766,92 €</b> ) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2 <sup>ème</sup> année	39% du Smic, soit <b>689,10 €</b>	51% du Smic, soit <b>901,13 €</b>	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit <b>1 077,82 €</b> et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic: Smic : Salaire minimum interprofessionnel de croissance(1 766,92 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3 <sup>ème</sup> année	55% du Smic, soit <b>971,80 €</b>	67% du Smic, soit <b>1 183,83 €</b>	Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit <b>1 378,20 €</b> et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic: Smic : Salaire minimum interprofessionnel de croissance(1 766,92 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

Source : service-public.fr - Mars 2024